



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
13/12/2024

DATE D'AFFICHAGE
13/12/2024

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Cindy PRALONG	M. Joseph BOANEMOA
M. Christophe DELESSERT	M. Emmanuel BERART
Mme Charlotte THAI AWE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELIERE
Nombre de présents	: 36	Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (15 procurations)	: 51	M. Tristan DERYCKE	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Françoise SUVE	Mme Veylma FALAE
		Mme Isabelle LAFLEUR	M. Eric MELTESALE
		M. Philippe BLAISE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Bruno CAPY	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1296
relative au rapport 2023 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes
handicapées (CCAPH)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 décembre 2024

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L. 126-2,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2009/142 du 10 mars 2009 portant création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/128 du 29 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2023 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20241220-2945-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 23 décembre
2024

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE
2024

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DPV	1
- MISE EN LIGNE	1



Ville de
NOUMÉA

**COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES
(CCAPH)**

RAPPORT 2023

Présentation en séance plénière
le mardi 1^{er} octobre 2024

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES	4
A. Cadre légal et rappel des missions	4
B. Organisation en sous-commissions	5
C. Planning des travaux	5
II. DÉTAIL DES TRAVAUX DES SOUS COMMISSIONS	6
A. Sous-commission handicap voirie transport	6
Le diagnostic en marchant de la 2de phase des travaux réalisés route du port Despointes.....	6
La visite accessibilité des travaux de l'Anse-Vata et de la rampe d'accès	6
La visite accessibilité et stockage des fauteuils de baignade sur la Baie des Citrons.....	7
Les travaux réalisés par la division de l'aménagement et constructions publics	7
Les travaux réalisés par la direction de l'espace public.....	8
Le parcours de sensibilisation pour les agents de la VDC - Action co-construite avec le CCAS.....	8
B. Sous-commission cadre bâti et logement	8
La définition des types de logements.....	9
Les étapes du projet	9
La grille d'évaluation	9
C. Sous-commission vie sociale	10
Les actions menées par la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement	10
Les actions menées par la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive.....	12
Les actions menées par la direction de la politique de la Ville.....	13
Les actions menées par le centre communal d'action sociale (CCAS).....	14
III. INFORMATION SUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE LA VILLE DE NOUMÉA	17
ANNEXES	17

INTRODUCTION

La Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap (CCAPH) s'est réunie en séance plénière le mardi 1^{er} octobre 2024 en salle du conseil municipal pour présenter le bilan 2023.

Ce rapport reprend cette présentation et met en lumière les travaux et actions réalisés par les directions de la ville afin d'améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite. Cela inclut les personnes touchées par l'âge ou ayant subi un incident passager de la vie. Il reflète les efforts continus et la détermination de l'exécutif municipal à créer un environnement inclusif pour tous.

I. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

A. Cadre légal et rappel des missions

En vertu de l'article L. 126-2 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, le conseil municipal a créé, par délibération n° 2009/142 du 10 mars 2009, la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH). Elle est composée d'élus, d'associations représentant les personnes handicapées, d'associations d'usagers des espaces et bâtiments publics et de personnes qualifiées.

Par arrêté n° 2020/2921 du 26 octobre 2020, le Maire de la ville de Nouméa a fixé la composition de la CCAPH à dix-huit (18) membres répartis comme suit :

Élus désignés :	Madame Chantal BOUYE, 2 ^{ème} adjointe au Maire, chargée de la démocratie participative, de la cohésion sociale et du handicap Madame Charlotte THAI AWE, conseillère municipale, vice-présidente Madame Stéphanie PAIMAN, conseillère municipale Madame Laurie HUMUNI, conseillère municipale Monsieur Bruno CAPY, conseiller municipal Monsieur Patrick SAKOUMORI, conseiller municipal
Membres extérieurs (un représentant des organismes suivants) :	Mouvement pour une Calédonie Inclusive Collectif Handicaps Ligue Calédonienne de Sport Adapté et Handisport Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants Association Accompagnement vers l'Autonomie Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Intellectuelles Association des diabétiques de Nouvelle-Calédonie
Personnes qualifiées :	Monsieur Nicolas BRIGNONE, sportif de haut-niveau Monsieur Luc BRUN, médecin
Partenaires :	Madame Valérie LECLERC, directrice du Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS)

La CCAPH a pour missions principales de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et qui est transmis au Haut-commissaire de la République, au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au président de l'assemblée de la province Sud ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

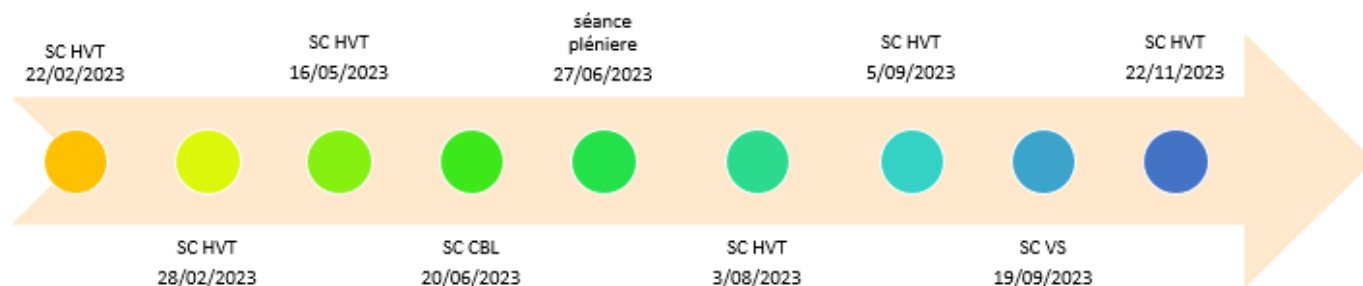
B. Organisation en sous-commissions

La CCAPH est composée de trois sous-commissions :

- **Handicap, voirie et transport** (SC HVT) : est chargée de faire remonter aux services municipaux les besoins concernant les travaux dans ces domaines. Elle a aussi une mission d'assistance aux maîtres d'ouvrage et de suivi des opérations pour la réalisation d'équipements publics.
- **Cadre bâti et logement** (SC CBL) : travaille sur la prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans tous les nouveaux bâtiments devant accueillir du public, qu'ils soient publics ou privés.
- **Vie sociale** (SC VS) : se concentre sur l'amélioration de l'inclusion des personnes en situation de handicap, principalement dans les domaines des loisirs et de la culture.

C. Planning des travaux

Les membres des sous-commissions se sont réunis tout au long de l'année.



Les sujets traités en séance plénière

Présentation et approbation du bilan des actions réalisées en 2022

Les sujets traités en sous-commission

- **Handicap, voirie et transport :**
 - Diagnostic de l'accessibilité – 2^{ème} tranche des travaux réalisés route du port Despointes
 - Visite accessibilité des travaux de l'Anse-Vata et de la rampe d'accès PMR
 - Visite de la Baie des Citrons – Accessibilité de la plage et stockage des fauteuils de baignade
 - Parcours de sensibilisation pour les agents de la VDC
- **Cadre bâti et logement :**
 - Projet HINCLUSIF : Visite de résidences - Test grille et guide
- **Vie Sociale :**
 - Présentation du bilan mi-année du CCAS + calendrier des événements de fin d'année

II. DÉTAIL DES TRAVAUX DES SOUS-COMMISSIONS

A. Sous-commission handicap voirie transport

Les diagnostics en marchant et les visites sur site permettent de vérifier l'accessibilité et de proposer des améliorations.

Sécurité et visibilité



Rendre visible le potelet au milieu de la chaussée

Accessibilité des trottoirs



Trottoir large et dégagé

Stationnement PMR



Place de stationnement PMR à améliorer

Le diagnostic en marchant de la 2^{de} phase des travaux réalisés route du port Despointes

La visite accessibilité des travaux de l'Anse-Vata et de la rampe d'accès

Les gradines



Installation des marches intermédiaires

Les paillotes



Retrait d'un banc pour permettre à une personne en fauteuil roulant ou avec une poussette de s'installer

La rampe d'accès à la plage



Installation d'un panneau signalétique d'accessibilité PMR & rampe d'accès à la plage

La visite accessibilité et stockage des fauteuils de baignade sur la Baie des Citrons

Amélioration de la rampe d'accès



Mise à disposition de fauteuils de baignade



Entretien et agrandissement de la rampe d'accès

Aménagement de la zone pour stocker 2 fauteuils de baignade

Les travaux réalisés par la division de l'aménagement et constructions publics

Les travaux d'aménagement visant à améliorer l'accessibilité des écoles, des aires de jeux ou des installations sportives ont nécessité un investissement de 18 200 000 F.CFP.



Rampe d'accès à l'école DUPONT



Rampe d'accès PMR aux aires de workout du parc Moh KASIM



Réfection de la route d'accès PMR et ambulance de la piscine Jacques MOUREN

Les travaux réalisés par la direction de l'espace public

Les travaux sur le domaine public et routier, dans la continuité de l'accessibilité aux PMR, pour un montant total de 287 420 000 F.CFP.



Trottoirs au centre-ville



Reprise des trottoirs des
rampes de la chaussée -
rue A. BENEBIG
Vallée des Colons



Reprise du cheminement -
Avenue James COOK -
Nouvelle

Le parcours de sensibilisation pour les agents de la VDC - Action co-construite avec le CCAS

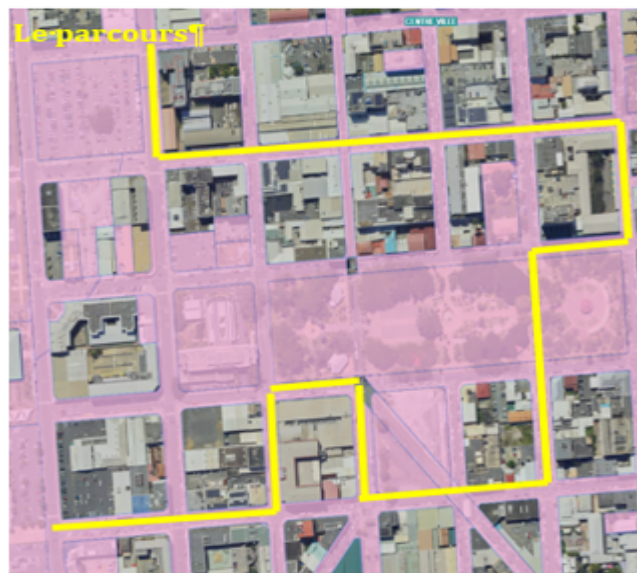
Cette sensibilisation a été organisée par le CCAS et la DPV afin que les techniciens appelés à aménager l'espace public se rendent compte des difficultés que les personnes en situation de handicap mais aussi les piétons de façon générale rencontrent lors de leurs déplacements.

Les participants :

Elue - Associations - DEP-DPV-CCAS

Les moyens déployés :

Fauteuils - Masques et cannes - Poids



B. Sous-commission cadre bâti et logement



Participation aux étapes du projet "inclusif" de la province Sud : recensement des logements accessibles, adaptés et adaptables des organismes de logements sociaux (OLS) afin de répondre au mieux à la demande des personnes en situation de handicap.

La définition des types de logement

Un logement accessible

- Respecte les obligations du code de la construction et de l'habitation

Cheminements extérieurs, stationnement des véhicules, conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments

Un logement adapté

- Logement qui a fait l'objet de travaux d'adaptation pour un occupant

(qu'il soit ou non l'actuel habitant)

Un logement adaptable

- Doit pouvoir, moyennant des aménagements simples*, être rendu adapté à la personne voulant y vivre, quel que soit son handicap.

**travaux portant sur le cloisonnement (hors gros œuvre), sans intervention lourde sur les réseaux.*

Les étapes du projet

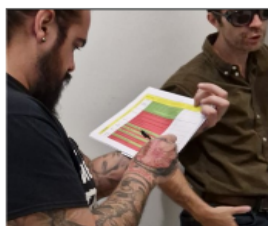


Etude du public cible et de l'activité :
Questionnaires conseillers et techniciens, analyse des fiche de poste

Création de la grille d'évaluation

Création du guide

Tests sur site



La grille d'évaluation

Cette grille permet d'évaluer l'accessibilité d'un logement de son environnement, aux parties communes et équipements (cf annexe 1).

C. Sous-commission vie sociale

Les actions menées par la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement

Grall

Le guidage et la lecture audio permettent à tous types de handicap de prendre connaissance du contenu de l'application.

2 parcours supplémentaires géolocalisation des lieux patrimoniaux sont dorénavant disponibles.

- Trait de côte "entre terre et mer"
- Les incontournables de Nouméa

Accessibilité aux personnes en situation de handicap et gratuité aux titulaires des cartes CRHD et CEJH



- Musée de la Seconde Guerre Mondiale
- Musée de la Ville de Nouméa
- Centre d'Art
- Maison Higginson pendant les périodes d'exposition.

Aux ateliers du Faubourg, les salles sont accessibles et le prix de la location est adapté pour l'organisation de cours gratuits à destination du public en situation de handicap.

Les documents et services adaptés

Livres audios sur CD

400 livres audios utilisables par les personnes ayant des difficultés visuelles.

DVD avec sous-titrage ou audiodescription

300 DVD adaptés pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Livres "Faciles à Lire" et "Faciles à lire et à comprendre"

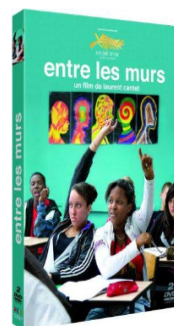
350 livres courts ou adaptés aux publics ayant des troubles dyslexiques, cognitifs..

Enrichissement de la collection

En 2023, nous avons acquis 64 nouveaux documents pour élargir notre offre.

Dvd en audiodescription ou avec sous-titres pour malentendants

< ▶ >



VIDÉO ET DOCUMENT PROJETÉ

Entre les murs
par Cantet, Laurent
Année : 2009

Ressources numériques : offre accessible à distance via internet 7/7 jours, 24/24 heures :

formations, livres, presse en ligne et nouveautés 2023 : livres audios, podcasts et musique

--	--	--

Médiation culturelle

Music'Lab : un accès dédié au stationnement des véhicules (VSL, ambulances, véhicule privé aménagé...) et une entrée directe dans le bâtiment ainsi qu'une circulation facilitée dans la structure permettent aux participants de s'approprier rapidement ce lieu de vie culturelle.

Des ateliers de Batucada, de chant et de découverte instrumentale sont proposés tout au long de l'année.

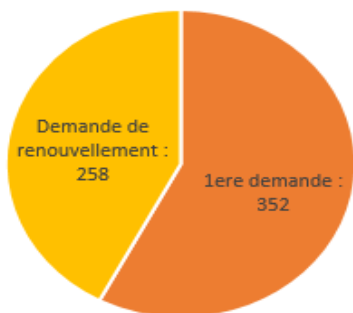


Artbus : l'accès à l'exposition HABITER est accessible par le biais d'un élévateur électrique vertical.



Les actions menées par la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive

Cartes de stationnement délivrées par la Ville en 2023



610 cartes de stationnement

300 places de stationnement sur la voie publique

Nombre de cartes de stationnement délivrées par la Ville en 2023

Animation sportive

L'organisation de la journée de cohésion de l'institut médico éducatif le 17 août 2023 au complexe sportif de Magenta :



Animations d'ateliers sportifs : les équipes ont animé quatre ateliers



Mise à disposition du matériel sportif



Mise à disposition des tiralos au centre aquatique de Nouméa

Les actions menées par la direction de la politique de la Ville

Les animations



6 jeunes de l'association APEH NC ont animé « Nouméa Plage 2023 » au Kuendu Beach, assurant accueil et sécurité. Ils ont également participé à « Nouméa fête ses quartiers » sur la place de la Marne, ils ont créé un jeu valorisant les associations via un questionnaire et ont tenu un stand d'information.

Les associations du champs du handicap ont été invitées et sont venues avec leurs adhérents participer à ces événements.

Les personnes en situation de handicap ont fréquenté les espaces municipaux régulièrement.

Proxibus



Le Proxibus est davantage identifié comme **une structure accessible et adaptée** à tout public et est équipé d'un élévateur PMR

En 2023, 10 personnes en chaise roulante ont été accueillies.

Les actions menées par le centre communal d'action sociale (CCAS)

Programme d'activités et d'animations dédiées

Programme 2023
ACTIVITÉS GRATUITES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (hors vacances scolaires)

ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

Un certificat médical de moins de 3 mois indiquant qu'il n'existe pas de contre indication à la pratique d'activités sportives, et une pièce d'identité, vous seront demandés.

GYM DOUCE DO IN
Tous les jeudis du 20 avril au 30 novembre, de 10h15 à 11h15
Espace municipal de Tuband – 10, rue Pascal-Sihaze – Tuband

DÉTENTE AQUATIQUE
Session 1 : tous les jeudis du 9 mars au 25 mai, de 14h15 à 15h
Session 2 : tous les jeudis du 7 septembre au 23 novembre, de 14h15 à 15h
Centre aquatique de Nouméa – 14, rue de Prony – Magenta

ANIMATIONS

XO CLUB
Les jeudis de 13h30 à 16h : 27 avril, 15 juin, 10 août, 16 novembre
Inscription 1 mois avant l'événement
XO Club – 134, promenade Roger-Laroque – Anse-Vata

JOURNÉE EXTRA-ORDINAIRE
Mercredi 25 octobre – Entrée libre – Place de la Marne – Centre-ville

Inscription dès le mois de février auprès du CCAS
☎ 27 07 86
Inscription obligatoire

Bien vivre son corps et son handicap

Gym douce (Do In) : taux de participation de moins de 40 % pour 2023. Cette activité ne sera pas reconduite en 2024.

Détente aquatique : taux de participation de plus de 50 %. Cette activité est reconduite en 2024.

Après-midi dansant au XO-Club: 95 % de taux de participation.

RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DU HANDICAP

Cap sur les profondeurs de l'Océ'Hand

19^e Journée EXTRA-ORDINAIRE
25.10.23
Place de la Marne
13H30 à 16H

Infos, Stands, Jeux, Animations, Découverte

OUVERT à tous

Ville de NOUMÉA
noumea.nc
noumeamairie

La 19^{ème} journée extraordinaire a réuni 15 associations, l'aquarium des lagons et les 3 services opérationnels du CCAS.

Un retour très positif, divers spectacles ont été proposés par les associations.

Une mobilisation plus importante du jeune public, avec la présence de 2 centres de loisirs.

Sensibilisation des agents de la ville de Nouméa aux différents handicaps (physique, auditif, visuel, intellectuel)

Les associations représentant différents handicaps, telles que l'AVH, l'ASEAD, l'ACH, l'APS, le Collectif Handicap, ont proposé aux agents de la ville une mise en situation dans les locaux du service de la vie citoyenne.

L'objectif était de sensibiliser les agents aux différents types de handicaps, d'avoir une meilleure connaissance des différents types de handicaps et de prises en charge, d'améliorer l'accueil, l'orientation et la communication avec les publics en situation de handicap.

Cet évènement a eu lieu le vendredi 20 octobre : mobilisation très réduite des agents de la ville. **La procédure d'invitation et la communication doivent être retravaillées.**

Les actions de la Maison de la Famille (MDF)

Le mardi matin de 9h00 à 11h00 :

Accueil des associations APEI - IME, l'ACH-CASE, l'ASEA, l'ISA et Handijob.

La MDF a ainsi accueilli **262 participants**, enfants et adultes, pour profiter de la ludothèque.

Maison de la Famille
Café des aidants
À LA MAISON DE LA FAMILLE
Vous accompagnez un malade, une personne en situation de handicap ou dépendante ?
GRATUIT sur inscription auprès du CCAS ☎ 27 07 84
Venez prendre soin de vous le lundi de 13h30 à 16h en participant au groupe de parole et aux ateliers (yoga, travaux manuels...)
Maison de la Famille
Ville de NOUMÉA

Accompagnements des personnes en situation de handicap et appel à projet

Dans le respect des conditions établies par la délibération n° 2022/37, **le CCAS a octroyé 48 410 296 F.CFP d'aides sociales aux personnes en situation de handicap**, principalement alimentaire-hygiène.

Les aides non alimentaires portent majoritairement sur les frais d'énergie et de transport.

Cela représente 329 foyers aidés.



22 projets ont été proposés au CCAS. 21 projets respectaient l'ensemble des critères de présélection et ont été présentés aux membres du jury.

Après délibération du jury, 12 projets ont été retenus et ont reçu 2 844 796 F.CFP de subventions, 5 établissements scolaires et 7 associations ont ainsi pu être récompensés.

Accessibilité aux événements de la Ville

Le CCAS et la CCAPH travaillent conjointement pour améliorer l'accessibilité aux événements, stationnement, cheminement, communication auprès des associations concernées. Celles-ci sont réfléchies en amont des manifestations avec les services.

Le carnaval



Le feu d'artifice



Les féeries de Noël



Le CCAS, en collaboration avec la CCAPH et le CLJ, a mis à disposition des fauteuils roulants à destination du public à mobilité réduite afin de leur permettre de profiter du parcours des lumières sur la place de la Marne.

4 dates ont été proposées : lundis 11 et 18 décembre, mercredis 13 et 20 décembre.

III. INFORMATION SUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE LA VILLE DE NOUMÉA

La loi du pays n° 2009-1 du 7 janvier 2009 relative à l'emploi des personnes en situation de handicap oblige la ville de Nouméa à recruter des travailleurs handicapés, à hauteur de 2,5 % de son effectif.

Pour un effectif de **1099** agents, on comptait **30** travailleurs handicapés déclarés pour l'année 2023 ce qui correspond à **2,7** % de l'effectif de la VDN.

Afin d'accueillir des agents en situation de handicap, la Ville s'est dotée d'une **loupe binoculaire et d'un bureau assis-debout**. Un **interprète en langue des signes** a également été sollicité.

En 2023, une seconde Commission Accompagnement et Retour en Emploi (CARE) s'est réunie pour assurer une veille sur l'évolution des situations professionnelles des agents en situation de handicap.

ANNEXES

Annexe 1: grille d'évaluation



ACCESSIBILITE HANDICAP LOGEMENT INFORMATIONS GENERALES

Date visite :

Nom du bailleur :

Nom du référent qui a effectué le recensement :

ADRESSE DU LOGEMENT

CP :Ville

N°: Rue :

Résidence :

Année de construction :

ACCESSIBILITE GENERALE	
<p>**Présence d'une marche de + de 10 cm pour entrer dans le logement ou le bâtiment sans cheminement de substitution (plan incliné)</p> <p style="text-align: center;">Oui Non</p>	<p>Nombre d'étages :</p> <p>Nombre de logements :</p>
<p>**Présence de 2 marches et + (dénivellation > à 20cm)</p> <p style="text-align: center;">Oui Non</p>	<p>Présence d'un parking privatif</p> <p style="text-align: center;">Oui Non</p>
<p>Si oui</p> <p>LOGEMENT NON ACCESSIBLE PMR</p>	<p>Présence d'un ascenseur</p> <p style="text-align: center;">Oui Non</p> <p>Présence de logement(s) au rez-de-chaussée du bâtiment</p> <p style="text-align: center;">Oui Non</p>

RESULTATS :

Logement accessible = application de la loi de février 2005	Un logement accessible respecte les obligations du code de la construction et de l'habitation.		30
Logement adapté solution de base (incluant éléments de la catégorie précédente)	Un logement adapté répond aux capacités et aux besoins précis de son occupant, sans forcément respecter les obligations réglementaires.		30
Logement adaptable	Un logement adaptable peut grâce à des "travaux simples", être facilement transformés en logement accessible	OUI	NON

Travaux nécessaires :

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer »

Critères et familles		1. logement accessible = application de la loi de février 2005 2. logement adapté solution de base (incluant éléments de la catégorie précédente)	O U	N O N	Commentaires
LOCALISATION	Abords	Non isolé et situé dans un quartier animé			
	Contexte et environnement de l'immeuble	A proximité des zones de commerces du quotidien (boulangerie, boucherie, épicerie, pharmacie, commerces multiservices, etc.) Et des commodités			
		Facilité d'accès à différents services favorisant le maintien à domicile (services de soins médicaux ou infirmiers, paramédicaux, d'aide à la personne, de portage de repas, de visite, etc.)			
		Services de transports individuels ou collectifs ou d'aide à la mobilité			
ACCESSIBILITE	Accès extérieur	Parcours autour de l'habitation. Cheminements accessibles (revêtement, pente, obstacle, emplacement du mobilier urbain, trottoirs, etc.) Avec signalisation adaptée.			
		Accès aisé à l'extérieur : immeuble accessible de plain-pied, sans escalier (rampe à faible pente)			
		Accessibilité et utilisation possible de tout type d'annexes au logement (garage, cellier, jardin, terrasse, balcon...).			
	Stationnement	Stationnement en garage adapté			
		Si stationnement place handicapé et à proximité de l'entrée			
		Accès pour véhicules des services médicaux, spécialisés ou d'urgence			
PARTIES COMMUNES	Porte d'accès à l'immeuble	Hauteur de poignée de porte à 90cm (pas nécessaire si ouverture automatique)			
		Portes repérables (Contraste, lumière)			
		Dispositif et équipements repérables (Contraste, lumière)			
		Interphonie ou vidéophonie			
		Déverrouillage par gâche électrique à minima			
	Ascenseur	Ascenseur (suffisamment grand pour admettre un fauteuil roulant) si 2 étages			
		Signalisation adaptée de l'ascenseur et dans la cabine d'ascenseur			
		Informations vocales (Etage, appel d'urgence...)			
	Hall d'entrée	Revêtements de sols non meubles, non glissants			

	de l'immeuble	Signalisation au sol				
	Boîtes aux lettres	Boîtes aux lettres faciles d'accès et à niveau				
	Local poubelle	Accessible en fauteuil roulant (Cheminement, ouverture porte)				
	Couloirs et escaliers	Largeur des couloirs suffisante (1,20 m)				
		Appuis, pallier de repos, espace d'usage dans l'entrée, près des boîtes aux lettres				
		Signalisation au sol (Contraste visuel ou tactile)				
		Mains courantes adaptées				
	Éclairage	Commandes d'éclairage adaptées (Visible de nuit)				
		Eclairage par détecteur dans toutes les parties communes (hall d'entrée, paliers d'étages, circulation d'accès aux sous-sols, locaux communs)				
		Coupure progressive de l'éclairage				
	Visuel	Indications en gros caractères, couleur lisible				
		Indications en relief dans ascenseur				
EQUIPEMENT	Déplacement au sein du logement	Circulations facilement praticables pour les PMR (un espace de retournement de 150 cm, des portes intérieures de 0,83 cm de passage utile pour BH ancien -0,93 cm pour BH neuf)				
		Sols antidérapants				
		Sols en continu sans changements de niveaux				
		Portes coulissantes (à minima pour chambre principale et pour salle de bains)				
		Limitation des circulations d'une pièce à l'autre au bénéfice des superficies des pièces elles-mêmes / circulations linéaires le plus possible.				
		Eclairage automatique par détecteur de présence				
	Autonomie (facilitant l'intervention d'une aide à domicile)	Espaces et volumes suffisamment spacieux				
Commande générale accessible du système de climatisation et autre système électrique						

		Dispositif de rail/plinthe électrique pour permettre tout branchement et dispositif de prises multiples pour téléphone, ordinateur, etc. A hauteur			
		Hauteur des poignées de portes et de fenêtres, des interrupteurs et prises de courant			
		Poignées de portes préhensibles, manœuvrables, en position debout ou assis			
		Cuisine sans meubles en dessous du plan de travail (Lavabo)			
		Accès facilité aux équipements ménagers ou électriques			
		Volets roulants motorisés			
		Qualité d'éclairage renforcée			
		Interrupteurs avec témoins lumineux			
		Eclairage automatique sur entrée et couloirs(s), salle de bain (cellules photoélectriques)			
	Communication	Equipement en fibre optique jusqu'à chaque logement. Précâblage			
	SDB	Douche à l'Italienne			
		Lavabo suspendu			
	WC	Si WC inclus dans salle de bain, rayon de braquage suffisant pour fauteuil.			
		Espace minimum situé à côté de la cuvette			
Barre d'appui					
Porte s'ouvrant vers l'extérieur (Sécurité si chute)					
Séjour	Proportions (meubles, déplacements)				
	Eclairage naturel				
Autres pièces	Balcon et terrasse sans seuil				
	Possibilité d'aménager une chambre de veille pour tierce personne (indépendante)				
Placards	Si dressing : porte coulissante ou rideau, pas de seuil				